

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AGEN - 4701 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 12/08/2026 - 5849 - 2014 B 00348 - 802 371 658 - A L'ENTRACTE, MOTEUR

Imprimé 2033A du 26/06/2026

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire néant

ACTIF			Exercice clos en N		
			Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012	
	Autres	014		016	
Immobilisations corporelles		028	3 544	030	3 544
Immobilisations financières (1)		040		042	
Total I (5)		044	3 544	048	3 544
Actif circulant					
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052	
	Marchandises	060		062	
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068		070	
	Autres (3)	072		074	
Charges constatées d'avance		092		094	
Valeurs mobilières de placement		080		082	
Disponibilités		084		086	
Total II		096		098	
Total général (I + II)		110	3 544	112	3 544
PASSIF					Exercice N NET
Capitaux propres					
Capital social ou individuel				120	8 400
Écarts de réévaluation				124	
Réserve légale				126	
Réserves réglementées				130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants				131	) 132
Report à nouveau				134	-4 398
Résultat de l'exercice				136	
Subventions d'investissement				137	
Provisions réglementées				140	
Total I				142	4 002
Provisions pour risques et charges				Total II	154
Dettes (4)					
Emprunts et dettes assimilées				156	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164	
Fournisseurs et comptes rattachés				166	
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)				169	172
Comptes courants d'associés				173	3 176
Autres dettes				175	
Produits constatés d'avance				174	
Total III				176	3 176
Total général (I + II + III)				180	7 178

Renvois							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

B - RÉSULTAT FISCAL						1		2		
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2						312		314	1 492	
Réintégrations										
Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316				
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318				
Provisions non déductibles						322				
Impôts et taxes non déductibles						324				
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330				
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251					
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997		
Déductions										
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)						986		342		
Zone franche urbaine (art. 44 octies A)						987				
Zone restruct. défense (art. 44 terdecies)						127				
Zone revitalisation rurale (art. 44 quindécies)						138				
Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies O A)						989				
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)						991				
Exonération Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR)						181				
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)						992				
Investissements et souscriptions outre-mer						344				
Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)						345				
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)						993				
Divers, dont :	Créance due au report en arrière du déficit					346		350		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)					655				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)					643				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)					645				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)					647				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)					648				
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)					641				
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)					990				
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)					649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352		354	1 492
Déficits										
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356				
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)				dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370		372	1 492

A L'ENTRACTE, MOTEUR

195 route de Bois Beziat – 47240 BON ENCONTRE

SARL au capital de 8.400 Euros

Immatriculée au R.C.S. d'AGEN sous le numéro 802371658

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 12 juillet 2026

L'an deux mil vingt six et le douze juillet, à midi, les associés de la SARL A L'ENTRACTE, MOTEUR, se sont réunis à BON ENCONTRE (47240), 195 route de Bois Beziat, en assemblée ordinaire.

Étaient présents :

- Monsieur Thierry ALTEIRAC, titulaire de 31 parts, représentant 3,69 % du capital, et représentant Madame Clio ALTEIRAC, titulaire de 11 parts, représentant 1,31 % du capital qui l'a mandaté, et représentant Monsieur Simon ALTEIRAC, titulaire de 11 parts, représentant 1,31 % du capital qui l'a mandaté,
- Madame Sandrine DERISBOURG, titulaire de 316 parts, représentant 37,62 % du capital, et représentant Madame Danièle DERISBOURG-ROTH, titulaire de 460 parts, représentant 54,76 % du capital qui l'a mandatée.

98,69 % du capital social est donc présente ou représentée.

L'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est le suivant :

- examen des comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- affectation du résultat,
- questions diverses.

Le co-gérant, Monsieur Thierry ALTEIRAC, qui préside la réunion, a rappelé l'activité de la société au cours de l'exercice 2025 comme cela figure dans le rapport de gestion et d'activité qu'il a rédigé en vue de l'assemblée générale.

Il a demandé quitus aux associés présents et représentés en ce qui concerne le retard de la réunion de l'assemblée générale annuelle tenue le 12 juillet 2026 alors qu'elle aurait dû se tenir avant le 30 juin 2026.

Puis, les résolutions suivantes ont été mises au vote :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée ordinaire des associés donne quitus aux gérants quant à sa réunion décalée au-delà du 30 juin malgré un exercice clos le 31 décembre de l'année précédente.

DEUXIÈME RÉOLUTION

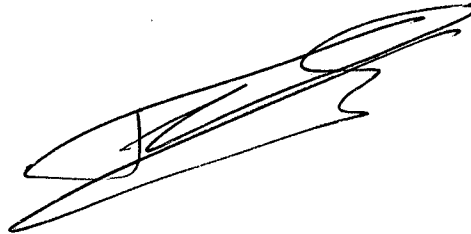
L'assemblée ordinaire des associés approuve sans aucune réserve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 qui se soldent par un déficit de 1 492 Euros.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée ordinaire des associés décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2025 en report à nouveau.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse n'étant soumise à l'assemblée, la réunion est levée à midi et quart.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal signé par Monsieur Thierry ALTEIRAC.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Thierry ALTEIRAC', written in a cursive style with a large, sweeping initial 'T'.